COMMUNIQUE DE PRESSE

SURSIS DE PAIEMENT : KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

La Commission de Surveillance du Secteur Financier fait connaître au public que conformément à l'article 60-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a placé Kaupthing Bank Luxembourg S.A. sous le régime du sursis de paiement. La requête en sursis de paiement a été introduite par l'établissement lui-même, conformément à l'article de loi précité.

La Kaupthing Bank Luxembourg S.A est un établissement de crédit au sens de l'article 1er de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée et offre l'ensemble des services bancaires tels que définis à l'annexe I de cette loi.

La Kaupthing Bank Luxembourg S.A. est une filiale de la société de droit islandais Kaupthing Bank hf cotée en bourse.

La société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, représentée par Madame Emmanuelle CARUEL-HENNIAUX, et Me Franz FAYOT ont été nommés par le même jugement comme administrateurs afin de contrôler la gestion du patrimoine de la banque.

Ce régime d'assainissement entraîne sursis à tout paiement de la part de cette banque, et interdiction, sous peine de nullité, de procéder à des actes autres que conservatoires, sauf autorisation des administrateurs.

Luxembourg, le 9 octobre 2008